

Aux Responsables des Clubs de la Région de Liège,

Aux Arbitres et Juges-Arbitres de la Région de Liège,

L'arbitrage au sein des clubs est régi par l'article 7 du ROI de TPPWB (page 7 de la dernière version en ligne actuellement sur le site de TPPWB) :

3° Obligations pour les clubs de tennis :

Tout club qui compte :

- 1. Au maximum 100 membres (seniors), doit disposer d'un arbitre officiel de tennis parmi ses membres ;*
- 2. De 101 à 300 membres (seniors), doit disposer de deux arbitres officiels de tennis parmi ses membres ;*
- 3. Plus de 300 membres (seniors), doit disposer de trois arbitres officiels de tennis parmi ses membres. Tout club qui n'a pas le nombre réglementaire d'arbitres en fonction est sanctionné comme suit :*
 - 1. S'il manque un arbitre, amende de 25 euros ;*
 - 2. S'il manque deux arbitres, amende de 50 euros ;*
 - 3. S'il manque trois arbitres, amende de 100 euros.*

Pour organiser une compétition officielle, un club doit faire appel à un juge-arbitre officiel.

Pour être reconnu arbitre en fonction, il faut avoir suivi et réussi la formation, y compris le stage, et arbitré cinq matchs durant la saison qui s'achève.

Nous rappelons, et cela avait été repreciser lors de l'AG sportive du mois d'octobre, **seules les cartes d'arbitrage complétées seront acceptées pour justifier une prestation.** Un relevé global de prestation pour les arbitres ne pourra pas être valorisé. Toutes les cartes d'arbitrages de chaque arbitre doivent donc être transmises via l'adresse spéciale « arbitrage » : cartes.arbitres.aft.liege@gmail.com

Pour éviter les soucis par la suite, nous vous précisons que des coups de sonde sont effectuer pour repérer les « fausses cartes » de matches qui n'auraient pas été réellement arbitrés. Tout comme pour un faux score, l'arbitre qui serait pris en défaut sera sanctionné d'une amende de 250 €.

Afin de soulager les responsables de clubs et de conscientiser au mieux les arbitres eux-mêmes, nous vous demandons de transmettre ces cartes d'arbitrage directement par mail. Lorsqu'il a terminé un match, l'arbitre prend une photo du recto et du verso de la carte qu'il vient de compléter et l'envoie à l'adresse mail : cartes.arbitres.aft.liege@gmail.com

Cela évitera la perte de document, le travail fastidieux pour les responsables de club de collationner les cartes de l'ensemble des arbitres sur l'ensemble de la saison. Bref, nous espérons que cela facilitera le travail de chacun, le vôtre comme le nôtre et évitera les conflits.

L'arbitre est, lui-même, responsable de la transmission de ses cartes.

Cette adresse ne peut servir qu'à l'envoi des cartes, aucune autre information, demande, ... n'y sera traitée.

Pour toute **question générale**, il faut continuer à contacter Bénédicte : secretariat@aftliege.net ou Vincent : vincent.hautecler@tppwb.be ou 04/ 279 46 20.

Pour toute question relative au **juge-arbitrage**, il faut contacter Vincent : vincent.hautecler@tppwb.be ou 0496/ 80 71 85.

Pour ce qui concerne l'**arbitrage**, il faut contacter la secrétaire de l'arbitrage : genevieve.maka@gmail.com ou 0476/ 44 78 74.

Rien n'empêche bien entendu de continuer à déposer les cartes au secrétariat, mais nous pensons que le nouveau système peut sensibiliser les arbitres à leurs responsabilités, qu'il va aussi éviter des pertes et des soucis. Vous aurez ainsi la preuve que le document a bien été transmis.

Pour les responsables interclubs et les juges-arbitres en tournoi, rien ne change. La feuille de prestation à rentrer pour la fin septembre reste en fonction. Elle reste téléchargeable sur le site de l'AFT Liège, sous l'onglet « arbitrage », sous le nom « Carte Annuelle de Prestation » (document Excel) qui peut être complétée numériquement ou imprimée et complétée manuellement puis scannée pour être transmise à Vincent vincent.hautecler@tppwb.be

Le Comité Régional souhaite aider au maximum les juges-arbitres moins expérimentés ou plus fragiles. Pour cela, il propose qu'en cas de souci avec un joueur pour lequel le juge-arbitre ne souhaite pas nécessairement en arriver à une « plainte », ce dernier n'hésite pas à envoyer un document reprenant le nom du tournoi, celui de juge-arbitre, celui du joueur en défaut et relatant l'incident et les circonstances. Ce document pourra être classé. Si plusieurs soucis sont répertoriés pour un même joueur, on peut en arriver à une chambre de discipline et ces documents peuvent être utilisés pour l'établissement du dossier (*un modèle est joint à ce document*).

Voilà, en espérant que ces éclaircissements vous ont aidés et que cette façon de procéder pour les cartes d'arbitrage va éviter des soucis, nous restons à votre disposition pour tout autre éclaircissement.

Bonne saison 2026 et salutations sportives,

Le Comité Régional de TPWB Liège